



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 4 avril 2018

Dengue à La Réunion : la mobilisation collective se poursuit pour contenir l'épidémie en cours

L'épidémie de dengue se poursuit à la Réunion dans l'Ouest et le Sud, avec quelques autres cas isolés. Du 26 mars au 1er avril, 167 cas de dengue ont été confirmés, portant à 755 le nombre total de cas autochtones signalés en 2018. La mobilisation de l'ensemble des services s'intensifie. Les Réunionnais sont appelés à maintenir leur vigilance et à participer activement à la lutte contre les moustiques.

Situation épidémiologique au 4 avril

Au cours de la semaine dernière (du 26 mars au 1er avril), 167 cas de dengue ont été confirmés, portant à 755 le nombre total de cas autochtones signalés en 2018. L'épidémie se poursuit dans l'ouest et le sud, avec l'émergence d'un foyer potentiel dans le nord. Les principales zones de circulation du virus toujours actives :

- **Dans l'Ouest**
à Saint-Paul, Gare routière et Etang Saint-Paul (37 cas), Bois de Nèfles et La Plaine (35 cas), Saint-Gilles-les-Bains (16 cas), Saint-Gilles-les-Hauts (7 cas), La Saline (4 cas), à La Possession (8 cas), Le Port (3 cas), Saint-Leu (15 cas).
- **Dans le Sud**
à Saint-Pierre (8 cas), Ravine des Cabris, Bois d'Olives (10 cas)
- **Dans le Nord**
à Sainte-Clotilde (2 cas sans lien avec les zones de circulation connues)

Au total depuis le début de l'année 2017, 849 cas autochtones ont été confirmés, donnant lieu à 34 hospitalisations (22 en 2018 et 12 en 2017). Compte tenu de la densité de moustiques vecteurs et des conditions météorologiques actuelles, cette épidémie pourrait continuer à s'intensifier dans les semaines à venir.

Une forte mobilisation de l'ensemble des pouvoirs publics

Depuis la semaine dernière, avec le passage en niveau 3 du Plan ORSEC, le dispositif coordonné par le préfet de La Réunion est renforcé par :

- l'arrivée de nouveaux effectifs au sein du service de Lutte anti-vectorielle (LAV) de l'ARS ;
- 40 pompiers volontaires qui réalisent quotidiennement des interventions dans les zones de l'Ouest ;

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974



- la remobilisation des communes et des intercommunalités sur leurs missions de salubrité publique (ramassage des déchets et suppression des dépôts sauvages, entretien des espaces verts) et d'information et de prévention auprès des habitants ;
- la possibilité pour les communes de mobiliser des emplois aidés pour amplifier leurs actions, bénéficiant d'un taux de financement accru par l'Etat avec une contribution de l'ARS OI.

La programmation des actions est préparée par l'ARS Océan Indien et conduite par les sous-préfets en lien avec les services et collectivités mobilisés.

Le service LAV de l'ARS OI assure près de **1 000 visites en porte-à-porte chaque semaine**. Il a effectué plus de 7 000 visites et traitements de cours et de jardins depuis le début de l'année. Fortement mobilisé dès les premiers cas de dengue, il a pu ainsi intervenir sur tous les signalements, limitant la circulation de la dengue, contenue jusqu'à présent à certaines zones limitées. Il concentre désormais son action sur les nouveaux cas isolés, toujours dans un objectif de limitation de la propagation :

- les traitements insecticides éliminent les moustiques de la zone dont certains peuvent être déjà porteurs du virus de la dengue et prêts à contaminer de nouvelles personnes ;
- l'élimination des gîtes larvaires permet de maintenir plus longtemps l'efficacité des traitements en évitant une recolonisation rapide de la zone par de nouveaux moustiques adultes.

Ces interventions de lutte anti-vectorielle, pour être pleinement efficaces, nécessitent le concours de la population afin de permettre aux équipes d'accéder facilement aux propriétés privées et d'y réaliser les prospections et traitements nécessaires.

Recommandations à la population

Il est rappelé à tous l'importance de mettre en œuvre les gestes de prévention, en particulier pour les habitants des zones touchées :

- **Eliminer les récipients en eau** autour de son habitation ;
- **Eliminer les déchets** pouvant générer des gîtes larvaires ;
- **Se protéger** des piqûres de moustiques ;
- **Consulter impérativement son médecin** en cas d'apparition de symptômes de la maladie (apparition brutale de fièvre éventuellement associée à des maux de tête, douleurs musculaires, éruptions cutanées, nausées, vomissements, saignements ou fatigue) **et continuer à se protéger** des piqûres de moustiques.

Il est rappelé que, par arrêté préfectoral, les propriétaires, locataires, exploitants ou occupants ont obligation de se conformer aux prescriptions des agents chargés de la lutte anti-vectorielle et d'éliminer, sur les terrains placés sous leur responsabilité, tout objet ou situation susceptible de favoriser la rétention d'eau.

Cette lutte collective est le moyen le plus efficace pour endiguer l'épidémie.

Contact ARS OI : Cybèle FOOLCHAND
Tél : 0269 61 83 03 / Port : 0639 66 15 59
Courriel : cybèle.foolchand@ars.sante.fr

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

